Réf. Farde e-Assemblées : 2602159

N° OJ : 225

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 267.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :
Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 267.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
- 2.500,00 EUR à l'asbl Les amis de Sainte Catherine;
- 15.000,00 EUR à l'asbl Zinneke;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
- 250.000,00 EUR à l'attention de la Fondation d'utilité publique Koninklijke Vlaamse Schouwburg.

Annexes :